

RÉPONSES CLÉS EN MAIN POUR LA DCRI

LE 4 OCTOBRE 2011 PIERRE ALONSO

L'instruction du dossier antiterroriste du physicien Adlène Hicheur n'a pas été clôturée mardi. Nouvelle pièce au dossier, l'interrogatoire par la police algérienne de son complice présumé n'apporte rien, et révèle de nouvelles anomalies.



Des sources judiciaires contactées par OWNI ont indiqué que l'instruction du dossier **du physicien du Cern** n'a pas été clôturée ce mardi comme son entourage s'y attendait. Entendu à Paris au pôle antiterroriste, Adlène Hicheur s'est vu signifier la prolongation de l'instruction jusqu'au 12 octobre, date de sa prochaine convocation.

Unique mis en examen dans cette affaire d'associations de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste, le scientifique est accusé d'avoir échangé des messages sur des forums avec un membre présumé d'Al Qaida au Maghreb Islamique (AQMI). Les services français de la Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI) affirment avoir identifié son interlocuteur en la personne de Mustapha Debchi, dont l'arrestation a été rapportée le 6 février 2011 par la presse algérienne, citant des *"sources sécuritaires"*.

Expertise en cours

Avec la récente transmission à Paris de son interrogatoire réalisé par les autorités algériennes, les proches d'Adlène Hicheur s'attendaient à une clôture de l'instruction, premier pas vers l'ouverture du procès. Mais un nouveau rapport d'expert a conduit le juge à décaler cet acte, le temps de réaliser une ultime étude de données chiffrées saisies sur son ordinateur. *"C'est une question de procédure"* explique Me Bectarte, l'un des avocats en charge de sa défense. Avant de préciser qu'Adlène Hicheur, lui, *"n'en peut plus"*.

Lors de l'audition, mardi, le juge d'instruction l'a interrogé pendant une heure environ. Il s'est appuyé sur le procès verbal de Mustapha Debchi. La commission rogatoire internationale ordonnée le 2 août 2010 a donné lieu à l'ouverture d'une commission en Algérie le 9 décembre de la même année. Un délai un peu long mais pas aberrant selon ses avocats. Et début février, Mustapha Debchi, le fameux interlocuteur supposé d'Adlène Hicheur était interrogé par la police algéroise. OWNI a pu consulter ce procès-verbal (PV) dont **Mediapart évoquait** la semaine dernière le contenu.



Daté du 9 février, le PV ne fait que deux pages, une concision très inhabituelle pour ce genre d'interrogatoire. Plus troublant, à aucun moment n'est mentionné le statut de l'interrogé, M. Debchi. Son arrestation a été signalée par la presse le 6 février, sans indiquer quel jour elle avait eu lieu. Or ce n'est que quatre jours plus tard, le 13 février, que cet ingénieur en électronique a été présenté au procureur et mis en examen pour un chef d'accusation semblable à l'association de malfaiteur. Aucune pièce d'identité, aucun document n'a été ajouté au dossier, rien qui permette de certifier l'identité de Mustapha Debchi.

“Forum.sos”

Quant à l'interrogatoire, il se résume à des réponses, précédées de la mention “QR” pour question-réponse. Impossible de savoir quelles questions a posé l'officier de police judiciaire. Debchi se contente de réciter : il a rejoint “*un groupe terroriste*” et pris le maquis le 23 mai 2008 dans la région de Batna, dans le Nord-Est de l'Algérie. Ses premiers échanges avec Abou Doujana (le pseudonyme utilisé par Adlène Hicheur) remontent à 2007 sur le site “*forum.sos*” (sic). En mars 2009, les discussions, plus régulières, se précisent.

C'est à cette occasion qu'Adlène Hicheur prend position contre les attentats suicides et évoque les attentats ciblés, détaille Mustapha Debchi. Des éléments qui figuraient déjà dans le dossier d'instruction mais qui ont fait l'objet d'un examen attentif par le juge d'instruction Christophe Teissier, au vu de l'importance de ce PV.

Clôturée le 19 mai, les résultats de la commission rogatoire n'ont été portés à la connaissance du juge d'instruction que quatre mois plus tard. Le 19 septembre, la traduction du procès verbal était ajoutée au dossier. Le lendemain, les avocats d'Adlène Hicheur déposait une requête en nullité auprès de la chambre de l'instruction contre ce nouvel élément, “*sur mesure*”, qui vient à point à quelques jours de la fin de l'instruction.

Illustrations et photographies via Flickr [cc-by-sa] : **Inga Ganzer** / [by] : **astuecker**

8 pings

Adlène Hicheur : Guantanamo à la française : CFCM Tv – Dites Non au Conseil Français du Culte Musulman et à l'Islam de France – HAJJ 2011 le 11 octobre 2011 - 22:07

[...] un tour » avec l'un ajout d'une pièce à charge de dernière minute qu'OWNI signale avec le titre « Réponses clés en main pour la DCRI [...]

Anonyme le 12 octobre 2011 - 14:30

[...][...]

Guantanamo à la française : L'Affaire Adlène Hicheur racontée par son frère : CFCM Tv – Culte Musulman et Islam de France – HAJJ 2012 – Halal le 14 janvier 2012 - 0:18

[...] par nos avocats, il s'avère que celui-ci correspond à un interrogatoire assez improbable : les questions des enquêteurs algériens n'y figurent pas (seule la mention Q [...])

Adlène Hicheur terroriste idéal condamné avec ses pères « MediaBeNews le 5 mai 2012 - 17:45

[...] Debchi, présenté comme un cadre d'Al-Qaida au Maghreb islamique (AQMI) en Algérie, ce que la commission rogatoire en Algérie n'a pas permis de [...]

Lila - Become an influencer le 19 mai 2012 - 19:55

[...] Debchi, présenté comme un cadre d'Al-Qaida au Maghreb islamique (AQMI) en Algérie, ce que la commission rogatoire en Algérie n'a pas permis de [...]

Adlène Hicheur : "j'étais le pigeon providentiel" » « Actualités Alternatives « Je veux de l'info le 2 juillet 2012 - 10:16

[...] Dès le début de l'instruction, les avocats n'ont eu de cesse de demander d'où venait ce nom, Moustapha Debchi. A aucun moment, l'explication n'a été fournie. Pour mon cas, l'adresse IP renvoie à une connexion Internet etc. En face, un nom est balancé sans justification, sans preuve. [...]

"De l'inquisitoire, pas du judiciaire" le 4 juillet 2012 - 10:43

[...] Dès le début de l'instruction, les avocats n'ont eu de cesse de demander d'où venait ce nom, Moustapha Debchi. A aucun moment, l'explication n'a été fournie. Pour mon cas, l'adresse IP renvoie à une connexion Internet etc. En face, un nom est balancé sans justification, sans preuve. A aucun moment vous ne connaissiez l'identité de la personne derrière le pseudo Phoenix Shadow ? [...]

La terreur dans le miroir « MediaBeNews le 8 octobre 2012 - 16:25

[...] [...]